



Doc. 13973

03 février 2016

Répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays: les enseignements à tirer et les futurs enjeux en Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Irakli CHIKOVANI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne cesse de croître en Europe: selon des sources fiables, elles représentent un total de plus de 3,4 millions, dont 1,3 million en Ukraine, 620 000 en Azerbaïdjan, 260 000 en Géorgie et 210 000 à Chypre.

Dans certains cas, comme à Chypre et en Azerbaïdjan, les déplacements se sont pour la plupart produits il y a des décennies; en Géorgie, les nouveaux déplacements de ces dernières années sont venus s'ajouter aux anciens, et en Ukraine, les déplacements sont plus récents et se poursuivent encore aujourd'hui.

Dans la plupart de ces situations, si ce n'est dans toutes, rien ne permet de dire que les personnes déplacées pourront rentrer chez elles dans un futur proche.

Au niveau international, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays constituent l'outil majeur de référence quant à la conduite à tenir pour répondre aux besoins humanitaires de ces personnes. Au niveau national, ces situations ont été traitées de diverses manières selon les pays, ce qui a permis d'acquérir une précieuse expérience et de tirer d'importants enseignements, qui pourraient éclairer les politiques et les actions à mener ailleurs.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les mesures qui ont été prises pour répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans différentes situations nationales, afin d'en tirer des conclusions de politique générale et d'adresser des recommandations aux Etats membres pour améliorer à l'avenir leurs réactions face à de telles situations et les aider à mieux les gérer.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CHIKOVANI Irakli, Géorgie, ADLE
ANTTILA Sirkka-Liisa, Finlande, ADLE
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BAKRADZE David, Géorgie, PPE/DC
BERDZENISHVILI Levan, Géorgie, ADLE
BYRNE Liam, Royaume-Uni, SOC
ÇAKIRÖZER Utku, Turquie, SOC
DI STEFANO Manlio, Italie, NI
FILIPOV Kancho, Bulgarie, ADLE
GARÐARSSON Karl, Islande, ADLE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HÜBINGER Anette, Allemagne, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KLEINBERGA Nellija, Lettonie, ADLE
KORENJAK KRAMAR Ksenija, Slovénie, ADLE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
NORDQVIST Rasmus, Danemark, GUE
OBERMEIER Julia, Allemagne, PPE/DC
PALLARÉS Judith, Andorre, ADLE
REPS Mailis, Estonie, ADLE
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
ZELIENKOVÁ Kristýna, République tchèque, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe